

SPECIFIC CHECK 6

12.05.2015

Tabac

Condition préalable	Description de la plausibilité	ID	modifié
R73	SI type de dédouanement = 6 ALORS report de paiement = R SINON erreur	R200	désactivée

	ID	modifié
SI <Type de taxation> = 6	R201	x
ET <Réparation> = 0 (non)		x
ENTITE / Attributs - ne pas utiliser		
TRAFIC DE REPARATION/PERFECTIONNEMENT Direction du trafic		x
TRAFIC DE REPARATION/PERFECTIONNEMENT Type de perfectionnement		x
TRAFIC DE REPARATION/PERFECTIONNEMENT Type de procédure		x
TRAFIC DE REPARATION/PERFECTIONNEMENT Type de décompte		x
TRAFIC DE REPARATION/PERFECTIONNEMENT Passavant		x
TRAFIC DE REPARATION/PERFECTIONNEMENT Type de position		x
TRAFIC DE REPARATION/PERFECTIONNEMENT Valeur d'exportation		x
TRAFIC DE REPARATION/PERFECTIONNEMENT Coûts salariaux		x
TRAFIC DE REPARATION/PERFECTIONNEMENT Transport jusqu'à la frontière		x
TRAFIC DE REPARATION/PERFECTIONNEMENT Valeur du matériel neuf		x
DOUANE/TVA Code d'allègement douanier		
Numéro de marchandise 9999.9999		

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94, 86, 87	<p>Si le numéro de tarif est 2402.1000 / 2402.2010 / 2402.2020 / 2402.9000 / 2403.1000 / 2403.1100 / 2403.1900 / 2403.9910 / 2403.9990</p> <p>ET la clé stat. est 911</p> <p>OU</p> <p>SI le numéro de tarif est 3824.9098</p> <p>ET la clé stat. 912</p> <p>ALORS la valeur TVA ne peut pas être plus élevée que CHF. 1000.00</p>	R249 a	01.10.2014

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94, 86, 87	<p>Si le numéro de tarif est 2402.1000 / 2402.2010 / 2402.2020 / 2402.9000 / 2403.1000 / 2403.1100 / 2403.1900 / 2403.9910 / 2403.9990</p> <p>ET la clé stat. est 911</p> <p>OU</p> <p>SI le numéro de tarif est 3824.9098</p> <p>ET la clé stat. 912</p> <p>ALORS la masse brute ne peut pas être plus élevée que 10 kg</p>	R249 b	01.10.2014

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94, 86, 87	<p>Si le numéro de tarif est 2402.1000 / 2402.2010 / 2402.2020 / 2402.9000 / 2403.1000 / 2403.1100 / 2403.1900 / 2403.9910 / 2403.9990</p> <p>ET la clé stat. est 911</p> <p>OU</p> <p>SI le numéro de tarif est 3824.9098</p> <p>ET la clé stat. 912</p> <p>ALORS le type de permis 4 / l'office de permis 21 ne doivent pas être déclarés (revers tabac)</p>	R249 c	01.10.2014

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94, 86, 87	<p>Si le numéro de tarif est 2402.1000 / 2402.2010 / 2402.2020 / 2402.9000 / 2403.1000 / 2403.1100 / 2403.1900 / 2403.9910 / 2403.9990</p> <p>ET la clé stat. est 911</p> <p>OU</p> <p>SI le numéro de tarif est 3824.9098</p> <p>ET la clé stat. 912</p> <p>ALORS le taux du droit de douane doit être CHF. 0.00</p>	R249 d	01.10.2014

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94, 86, 87 , et lieu de taxation ≠ 3 (saisie du DU a posteriori) ou 4 (taxation d'office au bureau de douane)	Si le numéro de tarif est 2402.1000 / 2402.2010 / 2402.2020 / 2402.9000 / 2403.1000 / 2403.1100 / 2403.1900 / 2403.9910 / 2403.9990 ET la clé stat. est 911 ALORS le type de dédouanement doit être 6 (tabac)	R249 e	01.10.2014
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI 2402.1000 ET clé stat. 911 ALORS le genre et la clé des redevances supplémentaires doivent être 450 / 011	R250	
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI 2402.2010 ET clé stat. 911 ALORS le genre et la clé des redevances supplémentaires doivent être 450 / 012	R251	
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI 2402.2020 ET clé stat. 911 ALORS le genre et la clé des redevances supplémentaires doivent être 450 / 013	R252	
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI 2402.9000 ET clé stat. 911 ALORS le genre et la clé des redevances supplémentaires doivent être 450 / 014	R253	
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI 2403.1000, 2403.1900 ou 2403.9990 ET clé stat. 911 ALORS le genre et la clé des redevances supplémentaires doivent être 450 / 015 ou 017	R254 a, b	23.11.2014 (Release)
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI 2403.1100 ET clé stat. 911 ALORS le genre et la clé des redevances supplémentaires doivent être 450 / 015	R254 c	
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	geändert
R76, R77, R93, R94	SI 2403.9990 ET clé stat. 911 ALORS le genre et la clé des redevances supplémentaires doivent être 450 / 015, 016 ou 017	R254d	23.11.2014 (Release)

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI 2403.9910 ou 2403.9990 ET clé stat. 911 ALORS le genre et la clé des redevances supplémentaires doivent être 450 / 016	R255 a, b	23.11.2014 (Release)

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R86, R87, lieu de taxation ≠ 3 (saisie du DU a posteriori) ou 4 (taxation d'office au bureau de douane)	Si TN 2402.1000, 2402.2010, 2402.2020, 2402.9000, 2403.1000, 2403.1100, 2403.1900, 2403.9910, 2403.9990 ET clé stat 999 ALORS le type de permis 4 / l'office de permis 21 doivent être déclarés (revers tabac) EN PLUS d'autres types de permis et offices de permis (1/98, 1/99, 6/80, 99/98) peuvent être saisis.	R256 a	23.11.2014 (Release)

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R86, R87, lieu de taxation ≠ 3 (saisie du DU a posteriori) ou 4 (taxation d'office au bureau de douane)	Si TN 2401.1010, 2401.2010, 2401.3010 ET clé stat 011 ou 012 ou 013 ET masse effective > 2.5 kg ALORS le type de permis 4 / l'office de permis 21 doivent être déclarés (revers tabac) EN PLUS d'autres types de permis et offices de permis (1/98, 1/99, 6/80, 99/98) peuvent être saisis.	R256 b	

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R86, R87, lieu de taxation ≠ 3 (saisie du DU a posteriori) ou 4 (taxation d'office au bureau de douane)	Si le numéro de tarif est 2403.9100 ou 2403.9940 ET Masse effective > 5 kg ALORS le type de permis 4 / l'office de permis 21 doivent être déclarés. EN PLUS d'autres types de permis et offices de permis (1/98, 1/99, 6/80, 99/98) peuvent être saisis.	R256 c	

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R86, R87, lieu de taxation ≠ 3 (saisie du DU a posteriori) ou 4 (taxation d'office au bureau de douane)	Si le numéro de tarif est 3824.9098, 8543.7000 ou 8516.7900 ET la clé stat. 912 913 ALORS le type de permis 4 / l'office de permis 21 doivent être déclarés. EN PLUS d'autres types de permis et offices de permis (1/98, 1/99, 6/80, 99/98) peuvent être saisis.	R256 d	réactivée 01.10.2014

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R203, R204	SI le numéro de tarif est 2402.1000 / 2402.2010 / 2402.2020 / 2402.9000 / 2403.1000 / 2403.1100 / 2403.1990 / 2403.9910 / 2403.9990 / 3824.9098 ET la clé stat est 911 ou 912 ALORS les informations supplémentaires (attribut nom et attribut valeur) ne doivent pas être déclarés	R257	01.10.2014

Vorbedingung	Beschreibung der Plausi	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI la date de création est après le 01.01.2010 ALORS le flag sursis de paiement doit être = 0	R284	

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI 3824.9098, 8543.7000, 8516.7900 ET clé stat. 911-912 ALORS le genre et la clé des redevances supplémentaires déclarés doivent être 450 / 018 015 .	R291b	réactivée 01.10.2014

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le NT 2402.1000 et la clé statistique 999, ALORS le code produit principal doit être 1 ou 4	R331a	23.11.2014 (Release)

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le NT est 2402.2010, 2402.2020 ou 2402.9000, et la clé statistique 999, ALORS le code produit principal doit être 1, 2 ou 4	R331b	23.11.2014 (Release)

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le NT est 2403.1100, 2403.1900 ou 2403.9910, et la clé statistique 999, ALORS le code produit principal doit être 3 ou 4	R331c	23.11.2014 (Release)

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le NT est 2403.9990 et la clé statistique 999, ALORS le code produit principal doit être 1, 3 ou 4	R331d	23.11.2014 (Release)
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le code produit principal est 1, ALORS le sous-code du produit doit être de 01 à 11	R332a	23.11.2014 (Release)
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le code produit principal est 2, ALORS le sous-code du produit doit être de 01 à 07	R332b	23.11.2014 (Release)
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le code produit principal est 3, ALORS le sous-code du produit doit être de 01 à 06	R332c	23.11.2014 (Release)
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le code produit principal est 4, ALORS le sous-code du produit doit être de 01 à 03	R332d	23.11.2014 (Release)
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le code produit principal est 1 et le sous-code du produit de 01 à 10, ALORS alors le taux de l'impôt sur le tabac doit résulter du prix de détail X 10 + CHF 5,60, arrondi aux 5 cts supérieurs	R333a	23.11.2014 (Release)
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le code produit principal est 1 et le sous-code du produit 11, ALORS le taux de l'impôt sur le tabac doit être 0.	R333b	23.11.2014 (Release)
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le code produit principal est 2 et le sous-code du produit de 01 à 07, ALORS le taux de l'impôt sur le tabac doit résulter du prix de détail X 1000 : 4 + CHF 118.32, arrondi aux 5 cts supérieurs, au moins CHF 212.10	R333c	23.11.2014 (Release)
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le code produit principal est 3 et le sous-code du produit 01, 03 ou 06, ALORS le taux de l'impôt sur le tabac doit résulter du prix de détail X 0.12, arrondi aux 5 cts supérieurs	R333d	23.11.2014 (Release)

Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le code produit principal est 3 et le sous-code du produit 02, ALORS le taux de l'impôt sur le tabac doit résulter du prix de détail / 4 + CHF 38, arrondi aux 5 cts supérieurs, au moins CHF 80	R333e	23.11.2014 (Release)
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le code produit principal est 3 et le sous-code du produit 04 ou 05, ALORS le taux de l'impôt sur le tabac doit résulter du prix de détail X 0.06, arrondi aux 5 cts supérieurs	R333f	23.11.2014 (Release)
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le NT est 2402.1000, 2402.2010, 2402.2020 ou 2402.9000, et la clé statistique 999, ALORS la quantité pour l'impôt sur le tabac doit correspondre à la quantité supplémentaire	R334a	23.11.2014 (Release)
Vorbedingung	Beschreibung der Plausi	ID	geändert
R76, R77, R93, R94	SI le NT 2403.1100, 2403.1900 ou 2403.9910, et la clé statistique 999, ALORS la quantité pour l'impôt sur le tabac doit correspondre à la masse nette	R334b	23.11.2014 (Release)
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le NT 2403.9990 et la clé statistique 999, ALORS la quantité pour l'impôt sur le tabac doit correspondre à la masse nette ou être égale à la quantité supplémentaire	R335	31.05.2015 adaptée
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le NT est 2403.1900 et la clé statistique 999, le code produit principal 3 et le sous-code du produit 2, ALORS les redevances supplémentaires SOTA et prév. tabagisme doivent être déclarées	R336	23.11.2014 (Release)
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
R76, R77, R93, R94	SI le NT est 2402.2010 ou 2402.2020 , et la clé statistique 999, ALORS la quantité pour l'impôt sur le tabac doit correspondre à la quantité pour la rédevance supplémentaire prév. tabagisme	R337a	31.05.2015 adaptée
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
	SI le NT est 2402.9000 et la clé statistique 999, le code produit principal 2, ALORS la quantité pour l'impôt sur le tabac doit correspondre à la quantité pour la rédevance supplémentaire prév. tabagisme	R337b	23.11.2014 (Release)
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
	SI le NT est 2403.1900 ou 2403.9990 , et la clé statistique 999, code produit principal 3 et sous-code du produit 2, ALORS la quantité pour l'impôt sur le tabac doit correspondre à la quantité pour la rédevance supplémentaire prév. tabagisme	R337c	31.05.2015 adaptée
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié

	SI le NT 2402.2020 et la clé statistique 999, code produit principal 2, ALORS la quantité pour l'impôt sur le tabac doit correspondre à la quantité pour la rédevance supplémentaire prév. tabagisme	R337d	31.05.2015 nouveau
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
	SI le NT est 2402.2010 ou 2402.2020, et la clé statistique 999, ALORS la quantité pour l'impôt sur le tabac doit correspondre à la quantité pour la rédevance supplémentaire SOTA	R338a	31.05.2015 adaptée
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
	SI le NT 2402.9000 et la clé statistique 999, code produit principal 2, ALORS la quantité pour l'impôt sur le tabac doit correspondre à la quantité pour la rédevance supplémentaire SOTA	R338b	23.11.2014 (Release)
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
	SI le NT est 2403.1900 ou 2403.9990, et la clé statistique 999, code produit principal 3 et sous-code du produit 2, ALORS la quantité pour l'impôt sur le tabac doit correspondre à la quantité pour la rédevance supplémentaire SOTA	R338c	31.05.2015 adaptée
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
	SI le NT 2402.2020 et la clé statistique 999, code produit principal 2, ALORS la quantité pour l'impôt sur le tabac doit correspondre à la quantité pour la rédevance supplémentaire SOTA	R338d	31.05.2015 nouveau
Conditions préalables	Description de la plausibilité	ID	modifié
	SI le NT 2402.1000, 2402.2010, 2402.2020, 2402.9000, 2403.1100, 2403.1900, 2403.9910 ou 2403.9990, et la clé statistique 911, ALORS la quantité pour l'impôt sur le tabac doit correspondre à la masse brute	R339	23.11.2014 (Release)